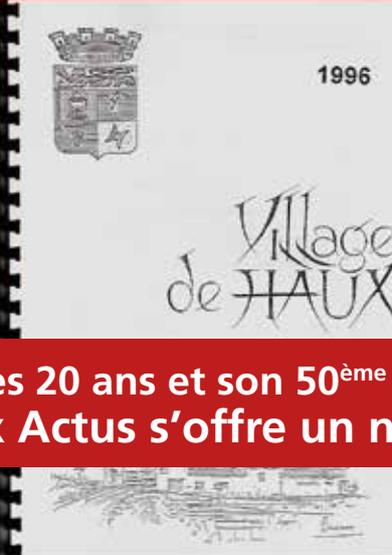


HAUX Actus

- FÉVRIER 2016 -

#50

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATIONS



Pour ses 20 ans et son 50^{ème} numéro, l'Haux Actus s'offre un nouveau format !



Retrouver toutes les informations sur
www.mairie.haux33.fr



Directeur de la publication : Nathalie AUBIN // Comité de rédaction : Isabelle PETIT - Sylvia GIRAL - Huguette FOSSAT - Marie THORIS - Associations

Crédits photos : Jacques LE PRIOL - Isabelle PETIT - Sylvia GIRAL

IMPRIMÉ EN 400 EXEMPLAIRES SUR PAPIER RECYCLÉ ISSU DE FORÊTS À DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sommaire

// ÉDITO DU MAIRE	2
// ÉTAT CIVIL	2
• Naissances	2
• Mariages	2
// DOSSIER SPÉCIAL : PLU ET PLUI	3
// INFOS MUNICIPALES	6
• Accessibilité : un point sur les aménagements en cours	6
• Cimetière : le Jardin du Souvenir	6
• Permanences du CCAS	6
• Au revoir Martine... et merci !	6
• Un nouveau visage à la mairie	6
• Quoi de neuf à la Bibliomédia ?	6
• Le repas des aînés aura-t-il lieu ?	6
// VIVRE À HAUX	7
• Damien Chombart : un viticulteur qui s'engage	7
• Atelier participatif « Dessine-moi ta place » 7 novembre	7
• Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918	7
• Marché de Noël, le 29 novembre	7
• Spectacle de Noël, le 13 décembre	8
• Noël des Anciens	8
• Goûter de Noël de la Bibliomédia, le 23 décembre	8
• Premiers vœux pour le nouveau maire !	8
• Jeux d'écritures à la Bibliomédia, le 9 janvier	8
• Apiculteurs à l'honneur, le 6 février	8
• L'actualité de l'Auberge d'Haux	8
// AGENDA	10
// LES MOTS DES ASSOS	10
• Amicale des Parents d'Elèves	10
• Les Z'artpions	10
• Comité des Fêtes	10
• Flamenco y Ole	11
// DU CÔTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	11
// INFORMATIONS UTILES	12
• Contacts mairie	12
• Nouveaux horaires de la mairie	12
• Urgences	12
• Frelon asiatique	12



Édito du maire

En cette nouvelle année, je tiens à vous réitérer mes vœux au nom de la municipalité. Dans la proximité, à votre écoute, nous avons l'espoir et le désir de construire un vrai village citoyen dans lequel fraternité et solidarité ne seraient pas de vains mots.

À l'heure où nous sommes contraints, sans véritable concertation, à nous agrandir (changement de canton, fusion d'intercommunalités, changement de région...) il est indispensable d'élaborer des projets communs à l'échelle humaine.

La préservation de notre environnement, l'embellissement de notre village, la réfection de notre patrimoine (école, auberge, routes...), la création de lieux de rencontre pour tous afin de partager un moment, discuter ou profiter d'un spectacle de qualité nous sont essentiels. C'est le sens de notre projet pour créer les conditions du mieux vivre ensemble qu'elles que soient nos différences ou nos choix de vie.

Attachés à ces valeurs humaines, nous poursuivrons notre travail d'information et d'implication de vous tous pour maintenir notre village le plus harmonieux possible afin d'y préserver la qualité de vie de tous et toutes.

Construisons ensemble un vrai village à taille humaine !

La Maire

ÉTAT civil

Liste composée à partir des validations d'autorisation à paraître des familles :

// NAISSANCES

Romain, Aymeric, François Barege, né le 16 janvier 2016.
Flora, Alice Dumeau, née le 20 novembre 2015.

// MARIAGES

M. Stéphane Ammon avec Mlle Véronique Bonneau, le 21 novembre 2015.





PLU ET PLUI

Entretien avec Patrick Petit Adjoint délégué à l'urbanisme

Quand on parle de Plan Local d'Urbanisme... de quoi parle t-on exactement ?

Nous parlons d'un document qui définit les orientations d'aménagement d'un territoire en fixant les règles qui y sont associées. Celui-ci s'appuie sur plusieurs éléments :

- **La loi SRU** : Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain
- **Les lois Grenelle Environnement** : Traitant de sujets aussi divers que la trame verte et bleue ; l'agriculture à haute valeur environnementale ; la primauté de principe de prévention des déchets et bien d'autres choses encore...
- **La loi ALUR** : Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouvé (dite aussi loi Cécile Duflot), prévoyant, entre autre, l'amélioration de l'accès au logement
- **Le SCOT** : Schéma de COhérence Territoriale créé par la loi SRU ; outil de conception, de mise en œuvre et de suivi d'une planification intercommunale, dans une perspective de développement durable, élaboré par un syndicat appelé le SYSDAU pour notre zone.

Le plus difficile dans la rédaction du PLU consiste à faire coexister tous ces textes de loi, parfois contradictoires.



Comme par exemple ?

Une des mesures Grenelle appelle à la plus grande vigilance sur le sujet de l'étanchéification des sols, mais le COS (Coefficient d'Occupation des Sols), qui permettait de limiter la surface construite par rapport à la surface constructible a été supprimé dans la loi ALUR. C'est un exemple. Il y en a bien d'autres...





De quels documents d'urbanisme le PLU est-il constitué ?

On y trouve :

- **Le rapport de présentation** : Description exhaustive de la commune (profil, habitants, évolution, types de logements, activité économique, environnement, histoire, patrimoine...). Le rapport permet d'étayer les choix d'orientation de la commune développés dans le PADD.
- **Le Projet d'Aménagement et de Développement durable (dit PADD)** : Il s'agit d'un document politique. Il explique le projet de la municipalité en matière de développement économique, social, environnemental et d'urbanisation, pour une période de 10 à 20 ans. Le zonage et la réglementation doivent être en cohérence avec le PADD.
- **Graphiques et zonage** : Ces documents servent à représenter sur des cartes de la commune les éléments ou points remarquables (bâtiment ou ensemble bâti, arbres, points d'intérêt...), les zones à risques naturels, les zones agricoles, les zones naturelles protégées (trame Verte) et les zones humides (trame Bleue), les zones urbanisées et urbanisables.
- **Le règlement** : Il décrit pour chaque type de zone les règles qui doivent y être appliquées en matière de protection et/ou de construction. Il est divisé en plusieurs articles définis par le code de l'urbanisme ; sachant que celui-ci est en cours d'évolution.
- **Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (dites OAP)** : Elles sont définies dans un document qui fixe les axes choisis par la commune en matière de réhabilitation, de réorientation ou d'aménagement de quartier, hameaux...

Pourquoi réviser notre PLU ?

Les lois Grenelle imposent aux collectivités d'intégrer des enjeux environnementaux et sociétaux à leurs documents d'urbanisme. Ceci était déjà dans les projets de l'équipe municipale actuelle.

Par quoi ces volets environnementaux et sociétaux se traduisent-ils essentiellement ?

- **Un travail sur l'harmonisation du bâti** : éviter qu'une construction ne s'effectue sans analyse de son environnement proche quel qu'il soit et faire en sorte qu'elle se fasse en cohérence avec l'existant.
- **Un habitat digne pour tous**, à exigence environnementale.
- **La sauvegarde du patrimoine ancien bâti** : préserver la richesse architecturale de notre commune et l'élargir aux bâtis agricoles de caractère, aux hameaux, bâtiments et édifices remarquables.
- **Le développement des déplacements doux** : permettre, par la création de chemins, sentiers, aménagements, de lier les hommes et les femmes qui habitent ou fréquentent la commune.



Et le PLUI dans tout ça ?

Il s'agit d'un PLU à l'échelle intercommunale. Il s'appuie sur les mêmes éléments et contient les mêmes documents et prérogatives que le PLU. Jusqu'à présent, c'était la commune qui disposait de la compétence Urbanisme. La loi ALUR organise le transfert obligatoire de cette compétence aux groupements de communes et d'agglomérations afin de permettre un aménagement plus rationnel des territoires et éviter les doublons. Par exemple, deux aménagements sportifs identiques dans une intercommunalité, alors qu'un seul pourrait suffire...

La Communauté de Communes du Créonnais (CCC) a donc lancé son PLUI...

La CCC a décidé d'anticiper l'obligation ALUR. Cette décision a été prise après que la commune de Haux ait démarré son propre PLU.

Désireuse de conserver la maîtrise de son urbanisme, l'équipe municipale a sollicité le bureau communautaire pour être autorisée à poursuivre ses travaux. La CCC était en droit de refuser. Elle a accepté à l'unanimité.



Comment le PLU de Haux s'inscrit-il dans le PLUI ?

Nous avons réfléchi aux incidences que pourrait avoir notre développement urbain sur les communes voisines et d'ores et déjà intégré des principes de cohérence territoriale dans notre PLU. Nous ne sommes donc pas en contradiction avec le PLUI.

C'est une des raisons pour laquelle, nous avons pu défendre le fait de poursuivre nos travaux auprès de la CCC, proposant que celui-ci puisse aussi servir de PLU référent à l'élaboration du PLUI.

Nous sommes accompagnés dans la démarche par le cabinet d'architectes urbanistes NECHTAN et par le PETR (Pôle Territorial Cœur entre 2 Mers). Ils nous soutiennent également sur le projet de construction d'un éco-hameau au Bourg qui s'inscrit dans les intentions municipales d'urbanisme.

A quel horizon les travaux des PLU et PLUI seront-ils terminés ?

Notre PLU a été retardé par la prise de compétence PLUI par la CCC, le manque de clarté des textes de loi en la matière et les difficultés d'application engendrées. Nous estimons que les travaux devraient être terminés d'ici fin 2016. Le calendrier d'élaboration du PLUI sera plus long : la projection à date devrait se situer autour de fin 2018 voire fin 2019.

Une dernière chose à dire pour conclure ?

Elaborer un PLU - qui plus est un PLUI - est une tâche ardue.

Quand on passe d'un PLU à un PLUI, il faut être particulièrement vigilant à ne pas créer de zones désertiques en centralisant les aménagements dans les communes de grande taille.

Pour l'éviter, les élus doivent être force de propositions, porteurs de projets innovants et doivent se concerter. Nous avons à trouver ensemble des solutions aux problèmes d'isolement, de transport, de désert numérique... Ces sujets, complexes et coûteux, pour lesquels l'union fait la force, ne peuvent être résolus qu'au niveau intercommunal. Ils sont au cœur des préoccupations des élus de la Communauté de Communes du Créonnais.

// ACCESSIBILITÉ : UN POINT SUR LES AMÉNAGEMENTS EN COURS

Conformément à la législation et afin de garantir l'accès des lieux publics à tous les usagers, y compris les personnes à mobilité réduite, la commission Bâtiment, sous la présidence de Romain Billot a entrepris des travaux de signalisation et de peinture contrastée (rampes d'accès, marquage au sol, différences de niveau...) à la salle des fêtes, à l'école et à la bibliothèque.

L'installation de tableaux d'affichages adaptés et des modifications de règlement intérieur ont accompagné ces divers aménagements.

// CIMETIÈRE : LE JARDIN DU SOUVENIR

Jardin du souvenir créé au cimetière, en régie, par Mrs Ducloux et Ammon, afin de permettre le dépôt des cendres et le recueillement des personnes autour de l'arbre de mémoire.



// PERMANENCES DU CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale tient une permanence tous les mardis de 16h30 à 18h30 au 1^{er} étage de la mairie, sans rendez-vous. L'action du CCAS se concrétise par un accueil privé dans un espace indépendant, une écoute discrète et une recherche de solution morale ou financière selon ses possibilités et les moyens dont il dispose. La structure apporte son aide à tous les âges de la vie : de l'enfant, à la personne âgée ou handicapée en passant par les jeunes et les familles. Il aide également pour les formalités administratives et dans la rédaction de courrier aux administrations diverses. **Comme tous les organismes sociaux, le CCAS est tenu au secret professionnel.**

// AU REVOIR MARTINE... ET MERCI !

Le 18 décembre 2015, c'est une figure bien connue des Hauxois qui a quitté son bureau de la mairie, pour prendre une retraite méritée : Martine Boyé, 61 ans, a fait valoir ses droits après plusieurs années passées au service des administrés.

Martine avait été secrétaire dans une société d'édition d'arts graphique de Bordeaux durant 29 ans. Finalement licenciée économique, elle est recrutée à la mairie de Haux - dont elle est originaire ainsi que toute sa famille - en tant que stagiaire à mi-temps.

La suite est connue de tous. Martine est restée à Haux jusqu'à sa retraite, dont elle a bien l'intention de profiter en s'occupant de sa famille, et en voyageant dès que son état de santé le permettra.

Elle garde un excellent souvenir de son passage à la mairie, ainsi que de ses collègues de travail et ne manquera pas de leur faire - et de nous faire par là-même - , de temps à autre, une petite visite amicale.



// UN NOUVEAU VISAGE À LA MAIRIE



A l'accueil du secrétariat, un nouveau visage a fait son apparition. Aline BLANC, vient renforcer l'équipe administrative de la mairie depuis le départ de Martine. Aline arrive du Berry où elle fut quelques temps responsable de rayon à Jardiland. La vie municipale lui avait déjà fait un clin d'œil... en tant que conseillère municipale de son petit village. Les hasards de la vie lui ont fait prendre le chemin de Bordeaux, où elle a pu suivre une formation et obtenir un diplôme universitaire « Carrières Territoriales en milieu rural ». Aline est en contrat à durée déterminée de 3 mois et prépare déjà son concours d'adjoint administratif. Bienvenue à vous Aline !

// QUOI DE NEUF À LA BIBLIOMÉDIA ?

Les P'tits Déj' de la Bibliomédia s'institutionnalisent chaque 1^{er} samedi du mois, de 10h à 12h !

Ecrire en jouant, parler apiculture, s'initier à la photo numérique, troquer plantes et boutures, découvrir sa commune autrement... autant de thèmes abordés cette année, sur fond de sélections de livres, d'expositions et d'animations.

Prochain rendez vous : le 5 mars, pour quelques jeux d'écriture concoctés pour l'occasion ! Entrée libre.

// LE REPAS DES AÎNÉS AURA-T-IL LIEU ?



Au sujet du repas des aînés, l'équipe municipale mène une réflexion pour transformer ce moment, anciennement organisé par le CCAS, en événement communal ouvert à tous sous forme participative, et permettant de favoriser le lien entre tous les habitants. Gageons que les aîné(e)s découvrent les plus jeunes et vice versa, et partagent ainsi un moment de convivialité intergénérationnelle. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé(e)s de l'avancée de ce projet.



Damien Chombart un viticulteur qui s'engage

Viticulteur propriétaire du château Lamothe, Damien Chombart est engagé depuis 4 ans dans une démarche environnementale pour une viticulture durable. Il nous explique ses actions :

A propos de la législation et de l'usage des produits phytosanitaires...

Les produits sont classés et comportent des indications précises d'utilisation. Nous faisons en sorte que les applicateurs soient protégés et que toutes les mesures soient respectées en termes d'utilisation (vent, dérive, voisinage).

Pourquoi avoir décidé de modifier vos modes de production, et en quoi consistent ces modifications ?

C'est d'abord une motivation personnelle. Je suis sensible à l'environnement, et je crois qu'en remettant en question ses pratiques, on peut avancer et progresser. Aussi, lorsque la société Bayer m'a contacté pour me proposer une nouvelle façon de travailler, j'ai accepté. J'ai été critiqué par rapport à ce choix. Néanmoins, ce sont des professionnels qui ne laissent rien au hasard et qui m'accompagnent efficacement depuis 4 ans dans ce projet.

Parlez-nous concrètement de cette évolution et de cet engagement.

Voici les actions concrètes que nous avons mise en place : diagnostic des eaux d'écoulement sur la propriété, formation continue des employés et amélioration des équipements de protection individuelle, installation d'une station de traitement des produits phytosanitaires, révision complète du local de stockage...

Une station météo, quant à elle, est reliée à un logiciel de prévision des contaminations et permet d'optimiser au maximum les quantités de produits diffusés pour une réduction des intrants.

D'autres actions touchent la biodiversité : partenariat avec un apiculteur ; comptage annuel des vers de terre, des coléoptères et des oiseaux dans les vignes, par le biais d'une organisation nationale.

Côté flore, nous avons installé des haies d'essences variées, et réduit les tontes dans les allées et zones non cultivées afin de favoriser le développement des fleurs nécessaires à la vie des insectes. Le désherbage est aussi mécanique.

Notre but actuel est la certification ISO 14001 (certification environnementale) et parallèlement nous voulons engager une démarche pour communiquer nos actions et débattre, avec nos voisins afin de mieux vivre ensemble.

Et les nuisances sonores ?

Que ce soit pour les traitements ou pour la récolte, il nous arrive de travailler de nuit, non par plaisir, mais tout simplement pour des raisons de respect de la plante et d'optimisation des impacts !

Pour la récolte, les raisins sont plus frais, préservant les arômes, et économisant ainsi l'énergie nécessaire au refroidissement. Pour les traitements nous réduisons les doses de produits utilisés, moins efficaces en journée à cause du vent et de la chaleur.

Durant les vendanges, un arrêté préfectoral nous autorise à travailler de 5 heures du matin jusqu'à 23 heures en semaine, et de 8 heures à 20 heures le week-end. Mais parfois on a vraiment besoin de sortir un peu du cadre. J'aimerais beaucoup échanger à ce sujet avec les Hauxois.

// ATELIER PARTICIPATIF « DESSINE-MOI TA PLACE » 7 NOVEMBRE

Petits et grands partagent des idées et s'entendent sur ce que pourraient être les grandes orientations de l'aménagement de la place de l'école.



// COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918

Deux jours à peine avant les attentats du 13 novembre, nombreux sont ceux qui s'étaient déplacés pour rendre hommage à nos poilus, et manifester leur attachement à la Paix, et aux valeurs républicaines qui y sont associées.

// MARCHÉ DE NOËL LE 29 NOVEMBRE

Un marché de Noël organisé par l'Amicale des Parents d'Elèves : chorale des enfants des écoles du RPI, photos avec le Père Noël, exposants locaux, vin chaud et garbure...



**// SPECTACLE DE NOËL
LE 13 DÉCEMBRE**

Un accueil très positif réservé par le public à cette histoire sans parole, drôle et émouvante à la fois.



// NOËL DES ANCIENS

70 paniers garnis distribués par les membres du CCAS et au regard des mots bienveillants reçus en mairie, bien appréciés ! Mesdames, messieurs les « Anciens » : « Merci » pour vos « Merci », sachez qu'ils nous ont touchés !

// GOÛTER DE NOËL DE LA BIBLIOMÉDIA, LE 23 DÉCEMBRE

Une jolie mise en scène et une excellente conteuse d'histoires et d'aventures adaptées aux plus petits.



**// PREMIERS VŒUX
POUR LE NOUVEAU MAIRE !**

En ce 9 janvier 2016, beaucoup d'Hauchois et d'élus locaux étaient présents à ce rendez-vous incontournable. C'est dans une ambiance très conviviale et entourée de son équipe, que Madame le Maire a présenté ses vœux. Discours traditionnel sur les réalisations 2015 et perspectives 2016, notamment sur les projets communautaires présentés par Mathilde Feld, présidente de la Communauté de Communes du Créonnais.

Les Hauchois ont pu rencontrer et échanger avec leurs élus autour d'un apéritif savoureux, préparé par les membres de la commission Fêtes et Cérémonies. Un bon moment de convivialité communale !



**// JEUX D'ÉCRITURES À LA BIBLIOMÉDIA
LE 9 JANVIER**

Premier atelier de la saison, organisé en miroir avec la bibliothèque de Sadirac. A suivre le 5 mars...



**// APICULTEURS
À L'HONNEUR
LE 6 FÉVRIER**

Après la médaille de Bronze remportée en 2014, c'est celle d'argent, catégorie miellat, qui est décernée cette année à la récolte de Yann Tanguy à Courcouyac, dans le cadre du Concours des miels du Sud Ouest organisé par l'ADAAQ (Association de Développement de l'Apiculture en Aquitaine).

Un grand merci à nos apiculteurs qui contribuent par leurs actions à promouvoir et animer notre village, comme à la Bibliomédia, le 06 février dernier.



// L'ACTUALITÉ DE L'AUBERGE D'HAUX

Ouverture à 9h désormais, pour l'Auberge... sauf le dimanche où vos viennoiseries seront toujours disponibles dès 8h. A noter, l'Auberge sera fermée du 19 février au 3 mars pour des travaux de sécurité, d'agrément et d'assainissement et fêtera sa réouverture en vous proposant chaque jeudi, son créneau « Happy Hour » à prix tout doux.

POUR VOUS AIDER À PASSER À LA TNT HD.

DANS LE CADRE DU PASSAGE
À LA HAUTE DÉFINITION,
DIFFÉRENTES AIDES EXISTENT.



UNE AIDE À L'ÉQUIPEMENT TNT HD DE 25€

pour les personnes dégrèvement de la contribution à l'audiovisuel public (redevance) recevant la télévision exclusivement par l'antenne réseau. Une seule aide par foyer peut être accordée, sur justificatif d'achat.

UNE ASSISTANCE DE PROXIMITÉ

pour les foyers constitués de personnes ayant plus de 70 ans ou ayant un handicap supérieur à 80%, (disponible à partir de début 2016).



SI APRÈS LE 5 AVRIL VOUS AVEZ UN PROBLÈME DE RÉCEPTION,
UNE AIDE SPÉCIFIQUE EXISTE.

Pour en savoir plus,
rendez-vous sur recevoirlatnt.fr
ou appelez le **0970 818 818**

(prix d'un appel local / du lundi au vendredi de 8h à 19h)

ET BIEN SÛR

n'hésitez pas à demander
de l'aide à votre entourage :
famille, voisins, amis, associations,...



POUR PASSER À LA TNT HAUTE DÉFINITION REGARDEZ LE PROGRAMME QUI VOUS ATTEND



TOUS À LA TNT HAUTE DÉFINITION

LE 5 AVRIL 2016

DOCUMENT À CONSERVER JUSQU'AU 5 AVRIL

DOCUMENT À CONSERVER JUSQU'AU 5 AVRIL

LE PASSAGE À LA TNT HD ÉTAPE PAR ÉTAPE

Le 5 avril prochain, nous passerons à la TNT Haute Définition. En ligne de mire pour vous : tous vos programmes avec une meilleure qualité d'image et de son.

ÉTAPE 1

DÈS MAINTENANT

SI VOUS RECEVEZ LA TÉLÉ PAR L'ANTENNE RÂTEAU,
FAITES LE TEST POUR SAVOIR SI VOUS DEVEZ VOUS ÉQUIPER.



AFFICHEZ LA CHAÎNE 7 OU 57 SUR VOTRE POSTE
et vérifiez que le logo «ARTE HD» s'affiche

LE LOGO «ARTE HD» APPARAÎT SUR LA CHAÎNE 7
OU LA CHAÎNE 57

Votre télé est compatible avec la TNT HD.

Rendez-vous le 5 avril 2016 pour régler votre téléviseur
et profiter de la TNT HD.

LE LOGO «ARTE HD» N'APPARAÎT
NI SUR LA CHAÎNE 7 NI SUR LA CHAÎNE 57

Votre télé n'est pas compatible avec la TNT HD.

Il n'est pas nécessaire de la changer.
Il suffit de vous procurer un adaptateur TNT HD
(à partir de 25€). Sinon vous ne recevrez plus
la télévision après le 5 avril.

Et n'oubliez pas de faire le test sur vos postes secondaires.



ÉTAPE 2

LE 5 AVRIL

POUR RECEVOIR LA TÉLÉVISION HAUTE DÉFINITION,
VOICI LA MARCHÉ À SUIVRE POUR RÉGLER VOTRE TÉLÉ.

VOUS AVEZ UNE TÉLÉ
COMPATIBLE TNT HD

1• Allumez votre télé.
Utilisez ensuite
la télécommande
de votre télé

VOUS AVEZ UNE TÉLÉ RELIÉE
À UN ADAPTATEUR TNT HD

1• Allumez votre télé
et votre adaptateur.
Utilisez ensuite la télécommande
de votre adaptateur

2• Appuyez sur la touche **HOME** ou **MENU** de votre télécommande

3• Sélectionnez **INSTALLATION/ REGLAGE/ RECHERCHE**
ou **CONFIGURATION** selon votre équipement
Si le menu propose « mise à jour » ou « installation »
optez pour « installation »

4• Sélectionnez **CONFIGURATION AUTO** ou **RECHERCHE AUTOMATIQUE**
Si au cours de l'une de ces étapes un code vous est demandé
et si vous n'avez pas modifié ce code, référez-vous à la documentation
de votre appareil, ou essayez l'un des codes suivants : « 0000 »
ou « 1234 » ou « 1111 » ou « 9999 »

5• Appuyez sur **OK**, patientez quelques minutes et **C'EST FAIT!**

AUTRES MODES DE RÉCEPTION DE VOTRE TÉLÉ

CÂBLE / SATELLITE

Si vous recevez la télévision
par satellite, renseignez-vous
auprès de votre opérateur.

BOX ADSL / FIBRE

Si vous recevez la télévision
par ADSL (box) ou par la fibre,
votre équipement TV est déjà
compatible HD.

Un test de diagnostic pour savoir si son équipement est compatible TNT HD
est disponible sur le site recevoirlatnt.fr

Pour plus d'informations, vous pouvez aller sur recevoirlatnt.fr ou appeler le **0970 818 818**
(prix d'un appel local / du lundi au vendredi de 8h à 19h)



// 5 MARS DE 10H À 12H
JEUX D'ÉCRITURE « LEGO DES MOTS »
Entrée libre. Bibliomédia, Haux

// 9 MARS À 14H30
PRINTEMPS DES POÈTES
Rencontrez Henri Meunier, auteur d'albums jeunesse
Entrée libre. Bibliomédia, Haux

// 19 MARS DE 8H À 12H
« L'AUBERGE FÊTE LE COCHON »
L'Auberge de Haux

// 19 MARS À 15H
CARNAVAL
par l'Amicale des Parents d'élèves
Place de l'école, Haux

// 28 MARS À 12H
OMELETTE GÉANTE
par le Comité des Fêtes, Place de l'école, Haux

// 2 AVRIL DE 10H À 12H
« LES HISTORIETTES DE HAUX »
Entrée libre. Bibliomédia, Haux

// 8 AVRIL À 20H30
SPECTACLE « MAIRE DE FAMILLE »
CONFÉRENCE « GESTICULÉE »
par Nicolas Debray, agitateur de particules
démocratiques, ancien maire d'Étival (39)
Entrée libre. Salle des fêtes, Haux

// 9 AVRIL DE 10H À 13H
« FAVORISER L'IMPLICATION DES HABITANTS
DANS LA VIE POLITIQUE LOCALE »,
FORMATION D'ÉLUS
Ouverte aux citoyens, en auditeurs libres. Haux.

// 7 MAI DE 10H À 12H
JEUX D'ÉCRITURE « LEGO DES MOTS »
Entrée libre. Bibliomédia, Haux

// 20 & 21 MAI - 27 & 28 MAI
« DERNIÈRE VOLONTÉ », UNE PIÈCE DE NOËL PIERCY
par les Zarpions. Salle des fêtes, Haux

// 27 MAI DE 19H30 À 22H
BOUM DES CM1, CM2 ET 6^{ÈME}
par l'Amicale des Parents d'élèves
Salle des fêtes, Madirac

// 28 MAI - 4 JUIN - 11 JUIN
DE 10H À 12H
INITIATION À LA PHOTOGRAPHIE NUMÉRIQUE
Entrée libre, sur réservation. Bibliomédia, Haux

// 18 JUIN
KERMESSE DES ÉCOLES DU RPI
par l'Amicale des Parents d'élèves
Ecole, Saint Genès de Lombard

// 18 JUIN
SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE
de l'association Flamenco y Olé
Salle des fêtes, Haux

// AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES

Comme l'année passée, de nombreuses festivités seront organisées telles que le carnaval, le vide grenier ou le marché de Noël. Pour chacun de ces événements, nous comptons sur la présence de l'ensemble des habitants des trois communes, et pour ceux qui souhaitent s'investir, n'hésitez pas à nous contacter, toute aide est la bienvenue.

Renseignements :
M. Billot // 06 98 67 91 67



// LES Z'ARTPIONS

Pierre, PDG d'entreprise, apprend son décès par 1248, l'envoyé de la Grande Faucheuse. Un choc ! Mais, heureux gagnant de la loterie de l'au-delà, il a la possibilité de rester 3 jours à pouvoir regarder évoluer sa famille... Cette pièce est une comédie qui se veut à la fois grinçante, drôle et émouvante. « Dernière volonté », une pièce de théâtre de Noël Piercy jouée par les z'artpions, à découvrir en mai, dans la Salle des Fêtes.

// COMITÉ DES FÊTES

La 36^{ème} omelette géante devrait avoir lieu le lundi de Pâques. C'est une tradition qui, pour notre village, nous tient à cœur. Mais nous sommes inquiets : pourra-t-elle être pérenne ? En effet, malgré les efforts et la bonne volonté de quelques-uns (et unes !) le nombre de bénévoles n'est pas suffisant pour que cette manifestation reste une fête pour tous. Hauxois, Hauxoises nous avons besoin de votre aide pour poursuivre cette belle aventure car si la fête a lieu le lundi, il y a, outre les préparatifs du samedi et du dimanche, la remise en ordre le mardi. Pour que ces quatre jours restent festifs pour tous, nous avons besoin de « bras » supplémentaires ! Vous qui aimez votre village, n'hésitez plus et rejoignez nous. Nous sommes sûrs que le fait de vous investir pour la réussite d'un projet commun ne peut que renforcer les liens d'amitié entre les habitants et permettre aux nouveaux arrivants de prendre part à la vie de notre commune de façon conviviale.

Pour tout renseignement, contactez :
Mme Rambaud // 06 29 56 34 45
M. Beaumont // 07 50 39 57 91
M. Percheron // 06 99 37 69 80



// FLAMENCO Y OLE

L'association Flamenco y Ole propose des cours de flamenco et sévillanes, danse, chorale et guitare pour les enfants à partir de 7 ans et les adultes. Cette année plus de 50 adhérents participent à ces activités.

Vous pourrez les rencontrer lors de l'Omelette Géante le 28 mars où les élèves vous feront comme chaque année une démonstration de sévillanes en collaboration avec le Comité des Fêtes.

Vous pourrez également venir assister à leur spectacle de fin d'année le 18 juin à la salle communale, soirée organisée en collaboration avec l'Auberge d'Haux avec ses fameuses tapas pour accompagner la soirée.

**Renseignements sur le site flamencoyole.fr
ou au 06 61 08 05 30**



DU CÔTÉ DE *la Communauté de Communes*



Entretien avec Mathilde Feld Présidente de la CCC

Madame la Présidente, il ne se passe pas un jour sans qu'un média ne parle de cette fameuse loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) : en quoi va-t-elle impacter nos collectivités locales ?

Elle prévoit que les communautés de communes se composent de 15 000 habitants au minimum. Pour la Gironde, la proposition du préfet ramène le département à 23 communautés de communes au lieu de 37 aujourd'hui. Dans le même temps, cette loi comporte des incitations fiscales alléchantes qui invitent les communes à se regrouper pour en former de nouvelles. Au 1^{er} janvier 2016 en France 1019 communes se sont transformées en 308 communes nouvelles.

Lors de votre intervention aux vœux de la Maire de Haux, vous avez envisagé le « mariage » de notre communauté de communes, avec la communauté de communes des Portes de l'Entre deux Mers et la communauté de communes du Vallon de l'Artolie : en quoi est-ce si important de se regrouper, et pourquoi ?

Il est important de se regrouper parce-que cela fait 30 ans que tous les gouvernements qui se succèdent, quelle que soit leur appartenance, essayent de bâtir une décentralisation sur la base de fusions et de mutualisations, dans l'espoir de réduire les dépenses publiques. De mon point de vue, de façon plus immédiate, il est important d'arriver à une communauté de communes de 30 000 habitants afin de

pouvoir siéger à la CTAP, Conférence Territoriale pour l'Action Publique qui sera présidée par le président de la région et qui va décider du partage des compétences entre les différentes collectivités.

Pouvez-vous nous dire quelques mots sur le SDCl (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) de la Gironde ?

Ce schéma est une proposition qui doit être débattue par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale après avis des communes et des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Il n'est donc pas sûr qu'il demeure en l'état, dans la mesure où il ne fait pas l'unanimité.

Pour terminer, pouvez-vous rassurer les habitants sur la perte de compétences des mairies, et ce que cela va entraîner pour leur vie quotidienne ?

Il ne s'agit pas réellement d'une perte mais d'un transfert de compétences. Il est exact que les communes doivent transférer de plus en plus de compétences aux communautés de communes mais elles ne perdent pas le contrôle puisqu'elles y siègent et peuvent donc se prononcer sur la conduite des politiques. Donc il est faux de dire que les communes vont disparaître. Nous avons besoin d'une administration de proximité, familière et accessible au service des habitants. Les transferts de compétences ne doivent concerner que les politiques de développement stratégique.

Veillons ensemble à préserver nos paysages...

INFORMATIONS *utiles*

Retrouvez plus d'informations
sur le site internet de la commune
<http://www.mairie.haux33.fr>

Inscrivez-vous à la lettre d'information municipale (Newsletter) et recevez directement, sur votre messagerie ou votre Smartphone, les derniers articles publiés sur le site.

Urgences

Aide en cas d'urgence : 112
[tout secours depuis un mobile]

Pompiers : 18

SAMU : 15

Police secours : 17

Gendarmerie de Créon : 05 57 34 45 20

Frelon asiatique

**Chaque reine piégée = un nid en moins !
Installez vos pièges de février à mai pour les capturer !**

Vous avez repéré un nid ?

- Informez votre mairie
- Contactez le GDSA par téléphone au 06 24 15 66 64 ou gdsa33.frelon@orange.fr

HAUX *Actus*

- FÉVRIER 2016 -

#50

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATIONS



MAIRIE DE HAUX

1, Rd 239 - Le Grand Chemin
33550 HAUX - FRANCE

T// 05 56 23 05 22 - F// 05 56 23 04 33

contact.mairie@haux33.fr

www.mairie.haux33.fr

Nouveaux horaires de la mairie

Lundi , mercredi, samedi > 9h - 12h30

Jeudi > fermé

Mardi, vendredi > 15h -18h30

Horaires de la Poste

Lundi à samedi : 9h - 12h

Centre Communal d'Action Sociale

Permanence en mairie chaque mardi, sans rendez-vous, de 16h30 à 18h30. A convenance le reste du temps, sur rendez-vous.